

Personnel pour le scrutin par anticipation et le jour du scrutin

Scrutateur principal

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme genre neutre.

Élections Manitoba est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui est chargé d'administrer des élections provinciales libres et équitables. Tous les employés d'Élections Manitoba doivent être non partisans tant au niveau de la perception que dans les faits, et ils doivent signer une entente de confidentialité.

Description du poste

Le scrutateur principal supervise le fonctionnement général d'un centre de scrutin qui peut compter plusieurs bureaux de scrutin et un ou deux appareils de dépouillement du scrutin (tabulatrices). Il supervise notamment l'installation de matériel, le déroulement du vote, le dépouillement des bulletins, la communication des résultats ainsi que l'emballage de l'ensemble de l'équipement et des fournitures. Le titulaire du poste joue un rôle essentiel en assurant la liaison entre les électeurs, les représentants des partis politiques et des candidats et les autres membres du personnel. Le scrutateur principal doit fournir la preuve d'une vérification satisfaisante de son casier judiciaire.

Responsabilités principales

- Superviser l'aménagement de tous les bureaux de scrutin dans un centre de scrutin.
- Superviser l'installation des appareils de dépouillement du scrutin (tabulatrices) et des urnes.
- Ouvrir le centre de scrutin et superviser les opérations pendant toute la durée du vote.
- Voir au bon fonctionnement du centre et veiller à ce qu'il n'y ait aucun matériel de campagne partisan dans le lieu de vote.
- Aider les électeurs à voter, au besoin.
- Fermer le centre de scrutin à 20 h.
- Superviser et orienter les opérations de récapitulation des bulletins de vote et de calcul du nombre de bulletins remis et utilisés pendant le vote.
- Superviser et orienter le processus de dépouillement, que celui-ci soit effectué à la main ou au moyen d'un appareil de dépouillement du scrutin.
- Voir à la communication de tous les résultats du scrutin.
- Bien emballer l'ensemble du matériel et des fournitures et les retourner au bureau du directeur du scrutin.

Qualités requises

- Compétence en matière d'ordinateurs et de technologie et capacité à résoudre les problèmes de base tels que la connexion, la navigation, l'utilisation de lecteurs de codes à barres.
- Avoir beaucoup d'entregent.
- Posséder d'excellentes aptitudes en résolution de problèmes.
- Être fiable et compétent.
- Avoir un souci marqué du détail et de l'exactitude.

- Être prêt à travailler pendant des journées d'au moins 14 heures.
- Ne pas avoir de casier judiciaire établi au cours des cinq dernières années.

À titre d'employé, le scrutateur principal :

- n'est pas autorisé à participer à des activités politiques partisans à compter de la date de son serment d'entrée en fonction au poste d'Élections Manitoba jusqu'au jour du scrutin (la participation à ces activités entraînera un renvoi immédiat);
- communique des renseignements sans préjugé ni opinion au sujet de l'élection lorsqu'il se trouve au centre de scrutin;
- ne répond qu'aux questions relatives au processus électoral (p. ex. heures de scrutin).

Rémunération

- Salaire minimum plus 6 \$ l'heure.
- Formation rémunérée.

Les revenus gagnés seront déclarés sur un feuillet T4.